

13.481 - Initiative parlementaire

Nouvelles constructions. Remplacer l'obligation de construire des abris de protection civile par l'obligation d'installer des capteurs solaires sur les toits (initiative déposée le 13 décembre 2013 par le conseiller national Balthasar Glättli)

1. Enjeux

L'initiative vise à supprimer l'obligation pour les particuliers de construire des abris de protection civile ou de payer des taxes de compensation. Elle demande l'instauration simultanée d'une obligation d'installer des capteurs solaires sur les toits des nouvelles constructions.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse s'opposent à l'initiative parlementaire.

3. Motifs

L'initiative concerne deux questions distinctes, sans rapport l'une avec l'autre. Elle ne respecte pas le principe de l'unité de la matière, empêchant de fait le Parlement d'exprimer sa volonté spécifique sur chacun des deux volets de la proposition.

Sur le fond, l'initiative présente un caractère simpliste. Dans certains cantons, il existe déjà l'obligation d'installer, à certaines conditions, des capteurs solaires sur les toits des nouveaux bâtiments. Dans certaines circonstances, l'installation de capteurs solaires est encouragée par le Programme Bâtiments. La mise en œuvre de l'initiative chamboulerait la réglementation équilibrée et différenciée actuelle.

En réalité, on a le désagréable sentiment que l'initiative vise davantage à poursuivre un objectif antimilitariste qu'à favoriser la production d'énergie renouvelable.